



**CONVENTION SUR  
LES ESPÈCES  
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP14/Doc.31.4/Rev.1

8 décembre 2023

Français

Original : Anglais

14<sup>ème</sup> SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES  
Samarcande, Ouzbékistan, 12 – 17 février 2024  
Point 31 de l'ordre du jour

**PROPOSITIONS D'AMENDEMENT AUX ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION**

*(Préparé par le Secrétariat)*

Résumé:

Ce document résume les propositions d'amendement des Annexes de la CMS soumis à l'examen de la 14<sup>e</sup> Réunion de la Conférence des Parties (COP14). Le texte intégral de tous les éléments justifiant ces propositions est mis à disposition de la COP14 dans des documents distincts.

La Conférence des Parties est invitée à examiner ces propositions d'amendements aux Annexes; et de prendre des décisions en ce qui concerne l'adoption ou le rejet des propositions.

La révision 1 fournit des informations sur les mises à jour de plusieurs propositions et note la prolongation du délai pour les commentaires sur les propositions.

## PROPOSITIONS D'AMENDEMENT AUX ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION

### Contexte

1. Conformément aux dispositions de l'Article XI de la Convention, le Secrétariat a reçu des propositions d'amendement des Annexes I et II de la Convention, qui seront étudiées lors de la 14<sup>e</sup> Réunion de la Conférence des Parties (COP14). Les espèces couvertes par les propositions figurent dans le tableau figurant à l'annexe du présent document, ainsi que les parties qui proposent l'amendement. Les parties ont été informées des propositions reçues dans le cadre de la [Notification 2023/015](#) du 16 juin 2023.
2. Les propositions d'amendement mentionnées ci-dessus sont accompagnées d'un argumentaire présenté selon le format convenu par la COP12 (2017) et figurant dans l'Annexe 2 de la [Résolution 13.7 Lignes directrices pour la préparation et l'évaluation des propositions d'inscription aux Annexes I et II de la Convention](#). Le texte intégral relatif aux éléments justifiant les propositions est soumis à la COP14 dans des documents distincts (UNEP/CMS/COP14/Doc.31.4.XX). Toutes les propositions sont fournies dans les trois langues de travail de la Conférence des Parties.
3. Conformément à l'Article XI, paragraphe 3 de la Convention, et par le biais de la Notification 2023/015, les Parties ont été invitées à communiquer tout commentaire sur les propositions au Secrétariat avant le 24 août 2023. Compte tenu de l'utilité des consultations après la soumission d'une proposition d'inscription - comme l'a réaffirmé la 52<sup>e</sup> réunion du Comité permanent (StC52, 2021) - et du report de la COP14 de la CMS (12-17 février 2024), cette date limite a été reportée au 14 décembre 2023, conformément à la notification 2023/019. Tous les commentaires reçus à cette date seront compilés par le Secrétariat dans un addendum au présent document.
4. Conformément au paragraphe 12 de la Résolution 13.7, le Secrétariat consultera d'autres organismes intergouvernementaux, y compris les ORGP, ayant une fonction en relation avec toute espèce faisant l'objet d'une proposition d'amendement des Annexes. Les commentaires issus de ces consultations et reçus pour le 14 décembre 2023 seront également compilés par le Secrétariat dans un addendum au présent document.
5. Des détails sur le traitement des commentaires et l'amendement des propositions figurent à l'Annexe 1 du [Rapport de la 48<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent](#) (Bonn, 23-24 octobre 2018).
6. Toutes les propositions ont été examinées par la 6<sup>ème</sup> réunion du Comité de session du Conseil scientifique de la CMS (Bonn, 18-21 juillet 2023), qui les a évaluées d'un point de vue scientifique et technique et a fourni des conseils à la Conférence des Parties. Les commentaires du Conseil scientifique sont disponibles en tant qu'addenda aux propositions sur le site internet de la CMS.
7. Trois documents contenant des propositions d'inscription d'espèces aux Annexes de la CMS ont été révisés par les auteurs pour répondre aux observations du Comité de session du Conseil scientifique de la CMS, et un document a été révisé pour corriger une nomenclature géographique. Ces documents sont marqués comme étant révisés, ce qui est également indiqué dans l'annexe du présent document.

Actions recommandées :

8. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
  - a) d'examiner les propositions d'amendements aux Annexes ;
  - b) de prendre des décisions en ce qui concerne l'adoption ou le rejet des propositions

**RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT  
AUX ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION**

*Soumis par*

Albanie	(ALB)
Argentine	(ARG)
Bolivie, État plurinational de	(BOL)
Bosnie-Herzégovine	(BIH)
Brésil	(BRA)
Chili	(CHL)
Equateur	(ECU)
Union européenne et ses États membres	(EU)
Israël	(ISR)
Kazakhstan	(KAZ)
Macédoine du Nord	(MKD)
Panama	(PAN)
Paraguay	(PRY)
Pérou	(PER)
Afrique du Sud	(ZAF)
Uruguay	(URY)
Ouzbékistan	(UZB)

Doc. No.	Nom scientifique	Annotations	Nom commun	Amendement proposé	Partie qui propose
	<b>MAMMALIA</b>				
31.4.1	<i>Lynx lynx</i>		Lynx d'Eurasie	Inscription à l'Annexe II	MKD, ALB, BIH, UZB
31.4.1	<i>Lynx lynx balcanicus</i>	Sous-espèces non reconnues par la référence actuelle de la CMS en matière de taxonomie et de nomenclature pour les mammifères terrestres	Lynx de Balkans	Inscription à l'Annexe I	MKD, ALB, BIH, UZB
31.4.2	<i>Felis manul</i>		Manul	Inscription à l'Annexe II	KAZ, UZB
31.4.3	<i>Lama guanicoe</i>	Considéré comme une sous-espèce de <i>Lama glama</i> ( <i>L. g. guanicoe</i> ) par la référence actuelle de la CMS en matière de taxonomie et de nomenclature pour les mammifères terrestres.	Guanaco	Inscription à l'Annexe II	BOL, CHL, PRY, PER
31.4.4	<i>Tursiops truncatus gephyreus</i>	Sous-espèces non reconnues par la par la référence actuelle de la CMS en matière de taxonomie et de nomenclature pour les mammifères marins	Grand dauphin de Lahille	Inscription à l'Annexe I & II	ARG, BRA, URY
31.4.5	<i>Phocoena phocoena</i>	Population de la Baltique proprement dite	Marsouin commun	Inscription à l'Annexe I	EU
	<b>AVES</b>				
31.4.6	<i>Pelecanus thagus</i>		Pélican thage	Inscription à l'Annexe I & II	CHL, ECU, PAN, PER
31.4.7	<i>Pluvianellus socialis</i>		Pluvianelle magellanique	Inscription à l'Annexe I	CHL, ARG
31.4.8	<i>Gypaetus barbatus meridionalis</i>	Population d'Afrique australe	Gypaète barbu	Inscription à l'Annexe I	ZAF
	<b>PISCES</b>				
31.4.9	<i>Carcharias taurus</i>		Requin taureau	Inscription à l'Annexe I & II	BRA, PAN
31.4.10	<i>Glaucostegus cemiculus</i>		Guitare de mer fousseuse	Inscription à l'Annexe II	ISR
31.4.10	<i>Glaucostegus cemiculus</i>	Population de la mer Méditerranée	Guitare de mer fousseuse	Inscription à l'Annexe I	ISR

Doc. No.	Nom scientifique	Annotations	Nom commun	Amendement proposé	Partie qui propose
31.4.11	<i>Aetomylaeus bovinus</i>		Raie-aigle vachette	Inscription à l'Annexe II	ISR
31.4.11	<i>Aetomylaeus bovinus</i>	Population de la mer Méditerranée	Raie-aigle vachette	Inscription à l'Annexe I	ISR
31.4.12	<i>Rhinoptera marginata</i>		Mourine lusitanienne	Inscription à l'Annexe II	ISR
31.4.12	<i>Rhinoptera marginata</i>	Population de la mer Méditerranée	Mourine lusitanienne	Inscription à l'Annexe I	ISR
31.4.13	<i>Brachyplatystoma rousseauxii</i>		Dourada	Inscription à l'Annexe II	BRA, PAN
31.4.14	<i>Brachyplatystoma vaillantii</i>		Piramutaba	Inscription à l'Annexe II	BRA, PAN